



Probleme avec un client apres 15 mois

Par **jean**, le **03/07/2010** à **11:10**

Bonjour,

Madame, Monsieur;

Voila il y a 15 mois, j'ai créer un site web d'enchère inversé interdite en France pour un client français ayant monté son affaire à Gibraltar pour des raisons économique dans un premier temps et vis à vis de la loi en 2ieme temps. Le client qui n'avait pas de compte en banque ou du moins de chéquier, m'a payé la partie d'acompte en chèque au nom d'une personne x et le reste en espèce.

Entre temps suite à un problème informatique j'ai perdu chez moi le cahier des charges ainsi que le contrat (mais eux l'ont toujours j'espère donc pas de problème)

Après plus d'un an il s'avère que la société à fermé, manque de clients, mauvaise gestion du site, virus déclarer sur le site par google etc .

Hier leur soit disant avocat à pris contact avec moi par téléphone sans vouloir me donner son nom et en cachant son numéro, pour me demandé de remboursé la sommes que j'ai reçue en espèce (cette sommes avait en plus été envoyés par mandat cash à mon nom , celui de ma compagne et mon beau père du fait que l on ne puisse pas mettre plus de 1500,00 euros par envoi)

Je précise que je suis auto-entrepreneur, que pour certains travaux j'ai pris d'autres sous traitant, mais que moi seul ai eu le contrat avec ces clients la.

Je précise aussi qu'il rajoutait systématiquement des choses qui n'étaient pas sur le cdc (cahier des charges), ils faisaient recommencés des choses qu'il avait dit de changer , par geste commercial j'ai dit oui un temps certains mais après j'ai pris la décision de vite me débarrasser de ce client très ennuyeux , j'ai donc fourni le site fini mais en n'encaissant

pas la sommes qui était prévu et donc pas fourni de facture complète ni de papiers certifiant ni soldes de tout compte je ne voulais plus entendre parler d'eux.

Après 15 mois maintenant des retouches faites par je ne sais qui et quoi ils ont eu les problèmes cités plus haut? ET MOI UNE PLAINTÉ POUR ESCROQUERIE ou abus de confiance voila

merci de votre aide

Par **chris_Idv**, le **05/07/2010** à **07:23**

Bonjour,

A la lecture de votre exposé la manière dont vous vous faites payer vos prestations est pour le moins extrêmement douteuse: paiement en liquide, utilisation de tierce personnes pour encaisser le montant de vos factures etc...

Ce type de pratiques s'apparente davantage à des malversations financières qu'à une entreprise honnête et transparente !!!

Salutations,

Par **laurenzo**, le **05/07/2010** à **10:34**

Bonjour;

Peut être n'avez vous pas tout vue dans mon texte, je re-précise que cette personne n'avait aucun moyen de paiement, pas de chèque, pas de carte bleu et personnes ne pouvait lui fournir de moyen de paiements, le 1er chèque m'a été et avait été refusé. Il a donc réussi une fois à avoir une personne pour le chèque d'acompte , les mandats cash sont légal pour le paiement aux sociétés. Concernant la sommes vue qu'un mandat cash ne peut excédé une certaine sommes il s'est proposé de me le faire parvenir ceci en 3 fois sur 3 personnes différentes, au départ il voulait même me le donner de la main à la main chose que j'ai refusé. La sommes a été déclaré, le site a été fourni même si l'ensemble du tarif prévu sur le contrat d'origine lui n'a pas été payer, je voulais tellement vite ne plus entendre parler de lui que j'ai peut être commis une erreur.

Concernant la perte du contrat et du cahier des charges la pluie en est la cause, les papiers et l'ordinateur ont pris l'eau, de fait je n'ai plus ceci , je n'ai pas eu l'occasion de tout récupérer, juste quelques documents. Cependant eux ont les papiers donc je ne m'inquiète pas à ce niveau.

merci

Merci